



Compte rendu de l'ouvrage de Peter Lawrence, *Justice for Future Generations. Climate Change and International Law* (Edward Elgar, 2014)

Sandrine Maljean-Dubois

► To cite this version:

Sandrine Maljean-Dubois. Compte rendu de l'ouvrage de Peter Lawrence, *Justice for Future Generations. Climate Change and International Law* (Edward Elgar, 2014). *Journal du droit international* (Clunet), 2016. hal-01400327

HAL Id: hal-01400327

<https://hal.science/hal-01400327>

Submitted on 21 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Compte rendu de l'ouvrage de Peter Lawrence, *Justice for Future Generations. Climate change and International Law* (EE, 2014)
Pour le Journal du droit international

Par la gravité de la menace qu'ils représentent pour les générations présentes et futures, les changements climatiques suscitent des questionnements inédits. Dans cet ouvrage, à la confluence de l'éthique, du droit et des relations internationales, Peter Lawrence se demande d'abord quelles sont les obligations morales qui pèsent sur les générations actuelles vis-à-vis des générations futures en la matière. Il établit une obligation d'ordre éthique d'atténuer les changements climatiques, mais sans pouvoir déterminer exactement à quoi elle contraint l'État et quel niveau d'exigence elle représente pour les générations actuelles. Force est de constater que la question demeure non résolue, comme bien d'autres telles que la répartition du « fardeau » entre les États sur la planète. Sur quels critères ou panier de critères devrait s'opérer une telle répartition : les responsabilités historiques, les émissions par tête, l'intensité énergétique du PIB, les capacités économiques et financières ou le droit au développement ?

Peter Lawrence s'interroge également sur la traduction juridique de ces obligations éthiques, tout au moins en droit international. Il mobilise les théories des relations internationales comme les théories de la justice, tout à la fois pour expliquer et critiquer l'insuffisance prise en compte des droits des générations futures dans le régime international du climat actuel constitué de la Convention-cadre de 1992, de son Protocole de Kyoto de 1997 et des accords de Copenhague-Cancún de 2009-2010. Adopté depuis lors durant la COP 21, l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 n'est venu que partiellement et imparfaitement répondre aux critiques qui étaient faites. Laissant entièrement le soin aux Parties de déterminer nationalement leurs contributions respectives, il ne reflète pas une vision commune d'un partage juste et équitable des efforts à accomplir pour placer l'humanité sur la trajectoire ambitieuse qu'il pose : maintenir l'augmentation des températures mondiales bien en dessous de 2°C, tout en gardant à l'esprit l'objectif plus aspirationnel de 1,5°C. Peter Lawrence passe également en revue le droit international des droits de l'homme. Il met en évidence, là encore, l'inadéquation entre le droit positif et la nécessité de protéger les droits des générations futures. Si le droit international des droits de l'homme peut contribuer à renforcer la pression sur les États, il ne peut remplacer des politiques d'atténuation ambitieuses portées par un traité international contraignant. L'analyse des discours met ici en évidence un fossé important entre les paroles et les actes.

Mobilisant les droits de l'homme et le droit international du climat, l'auteur réfléchit aux solutions possibles pour représenter les intérêts des générations futures. Ancien diplomate, il se veut pragmatique et réaliste dans ses propositions. Il envisage notamment une réforme du processus de négociation, laissant plus de place aux jeunes et en particulier aux ONG de jeunes dites YOUNGOs dans le régime international du climat), et rappelle les propositions avortées de création d'un commissaire onusien aux générations futures. Il se demande si les droits de l'homme offrent des perspectives intéressantes, mais note que les différentes options possibles –telles que la création d'un haut commissaire aux droits de l'homme et au climat– sont à la fois incertaines et risquées. En effet, l'importation dans le régime international du climat des controverses idéologiques portant sur les droits de l'homme pourrait même être contreproductive. Peter Lawrence souligne aussi les difficultés potentielles d'articulation entre le droit international du climat et les droits de l'homme.

Cet ouvrage paru en 2014 avait pour objectif d'alimenter le débat dans l'optique de la COP 21. Bien que la COP 21 ait abouti à l'adoption d'un nouveau traité international consacré au climat, ce débat est loin d'être clos. L'Accord de Paris ne résout pas toutes les questions que soulève à juste titre l'ouvrage de Peter Lawrence. Le lecteur appréciera le vaste panorama de questionnements éthiques, politiques et juridiques qu'il offre de ce point de vue, même si, en le refermant, il restera probablement un peu sur sa faim. Sur ce (trop ?) vaste sujet, cet ouvrage assez concis ne fait souvent qu'effleurer les nombreuses problématiques abordées laissant même entièrement ou presque entièrement de côté des questions majeures telles que la différenciation des obligations entre les pays ou la réparation internationale des « pertes et préjudices » causés par les changements climatiques. La plupart de ses propositions ne sont, au final, guère convaincantes. Peter Lawrence en convient lui-même. Il conclut avec raison sur la nécessité de poursuivre et approfondir les recherches académiques en la matière. Mais, en raison de l'accélération des temps du climat, parce que les changements climatiques sont déjà une réalité, il ne s'agit plus – ou au moins plus seulement – d'un problème des générations futures, mais bien déjà des générations présentes, questionnant la justice « intragénérationnelle » et les droits de l'homme *hic et nunc*.

Sandrine Maljean-Dubois, Directrice de recherche au CNRS, Aix Marseille Univ, Université de Toulon, Univ Pau & Pays Adour, CNRS, DICE, CERIC, Aix-en-Provence, France.